

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE CENON SUR VIENNE**

SEANCE DU 12 juin 2020

L'an Deux mille vingt, le 30 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Cenon sur Vienne, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie à 10 heures 30, sous la présidence de Mme LANDREAU Odile.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mai 2020

PRÉSENTS : Mme LANDREAU, M. THIBAUT, Mme BIDAULT, M. SIMONÉ, Mme LIÈGE, M. PICHEREAU, Mme BELLICAUD. M. COLIN, Mme BEAUVAIS, M. VAUZELLE, Mme LEVET, MM. RÉGNIER, Mme RIBREAU, M. MORON, Mme HORMANN, M. JEAUDET, Mme SIMON, M. LACROIX, Mme SPIEGEL.

EXCUSÉS : Néant

ABSENTS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME RIBREAU Christelle

ORDRE DU JOUR :

- Désignation des délégués dans les organismes extérieurs :
 - * Vienne énergies
 - * Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)
 - * Association Action Emploi
- Désignation du correspondant de la défense
- Renouvellement de la Commission Communale des Impôts
- Désignation des jurés du jury criminel
- Décision Modificative Budgétaire N°2
- Bon vêtement de travail
- Exonération loyer auto-école
- Questions diverses

DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS A LA COMMISSION TERRITORIALE DE L'ENERGIE (CTE) DU SYNDICAT ENERGIES VIENNE
--

Vu l'article L 5211-7 du CGCT

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2017-D2/B1-008 en date du 30 juin 2017, portant modification des statuts du Syndicat ENERGIES VIENNE

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2018-D2/B1-029 en date du 21 décembre 2018, portant actualisation des membres du Syndicat ENERGIES VIENNE suite à des fusions de communes,

Considérant l'adhésion de la commune au Syndicat ENERGIES VIENNE,

Considérant les élections municipales,

Considérant la nécessité de redésigner le représentant titulaire et le représentant suppléant en Commission Territoriale d'Energie (CTE) du Syndicat ENERGIES VIENNE,

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DESIGNNE ses représentants pour siéger au sein de la Commission Territoriale d'Energie du Syndicat ENERGIES VIENNE, à savoir :

- représentant CTE titulaire : COLIN Damien
- représentant CTE suppléant : SIMONÉ Franck

La Commission Territoriale d'Energie, qui sera animée par le Syndicat ENERGIES VIENNE, sera un lieu d'échange privilégié sur tous les besoins énergétiques des communes afin de répondre au mieux à leurs attentes. Elle se réunira au moins une fois par an. Elle constituera également le collège électoral au sein duquel seront élus 85 délégués appelés à siéger au Comité Syndical. Le moment venu, le représentant titulaire sera invité à se porter candidat, s'il le souhaite, à un poste de délégué au Comité syndical.

DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE

Le maire rappelle que conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de désigner **Philippe LACROIX** en tant que correspondant défense de la commune de Cenon sur Vienne.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES ELUS ET DES AGENTS AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner les délégués de la Commune auprès du **Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)**.

Il faut procéder à la désignation d'un délégué pour le collège des élus et un délégué pour le collège des agents.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur **SIMONÉ Franck** en qualité de délégué du collège des élus et Mme **GAUDINEAU Marie-Christine** en qualité de délégué du collège des agents.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

L'article 1650 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la Commission Communale est la même que celle du mandat du Conseil Municipal, en conséquence, de nouveaux commissaires doivent être nommés.

Cette commission, outre le Maire, qui en assure la présidence, comprend six membres titulaires et six membres suppléants désignés par le Directeur des Services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressé par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal présente la liste suivante :

Président : LANDREAU Odile

Commissaires titulaires :

MULTON Gérard, 53, Route des Métairies	86530 Cenon sur Vienne
GERLAND Serge, 21, Rte des Petits Près	86530 Cenon sur Vienne
CROCHU Annie, 59, rue de Bretagne	86530 Cenon sur Vienne
MAGNAN Henri, 09, Avenue des Sources	86530 Cenon sur Vienne
MAROT Monique, 05, rue du Tramaguet	86530 Cenon sur Vienne
GOURON Joëlle, 13, rue Jean Jaurès	86530 Cenon sur Vienne
CITRON Jackie, 06, rue de Flandre	86530 Cenon sur Vienne
MICHAUD Martine, 11, rue du Dauphiné	86530 Cenon sur Vienne
COMMUNEAU Jean-Louis, 11, rue Jean Jaurès	86530 Cenon sur Vienne
VIAULT Jacky, 103, rue d'Alsace	86530 Cenon sur Vienne
BONNET Jean-Claude, 08, rue Marcel RIBBE	86530 Cenon sur Vienne
SIMON Didier, 18, « La Revoûte »	86530 Cenon sur Vienne

Commissaires suppléants :

BIDEAU James, 23, Avenue des Sources	86530 Cenon sur Vienne
CLAVAUD Marie-Ange, 23, route des petits près	86530 Cenon sur Vienne
GUILLET Valérie, 17, imp. Simone de Beauvoir	86530 Cenon sur Vienne
LECOMPTE Jean-Pascal, 22, rue Jacques Brel	86530 Cenon sur Vienne
BLOND Michel, 83, rue d'Alsace	86530 Cenon sur Vienne
SAVARY Francine, 21, « La Revoûte »	86530 Cenon sur Vienne
SIMON Michel, 02, rue de Bretagne	86530 Cenon sur Vienne
CHARLOT Jean-Pierre, Chemin de Forclan	86530 Cenon sur Vienne
ANDRIEUX Raymond, 18, rue du Languedoc	86530 Cenon sur Vienne
ROY Martine, 11, « Le Temple »	86530 Cenon sur Vienne
ROUSSEY Jacques, 46, Route des Petits Près	86530 Cenon sur Vienne
CHAMBALLON Alain, 38, Route de la Croix	86530 Cenon sur Vienne

JURY D'ASSISES

Conformément à l'arrêté Préfectoral, portant répartition des jurés à tirer au sort par les communes pour l'établissement de la liste annuelle du jury criminel, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder au tirage au sort des jurés.

Ont été tirés au sort, sur la liste électorale, les personnes suivantes :

1. Page 01- ligne 08 : **ALBERT Christophe**, né le 10 septembre 1971 à Châtellerault (Vienne), domicilié à Cenon sur Vienne, « Le Château des Sources » ;
2. Page 112 - ligne 09 : **Mme PLISSON épouse CHRÉTIEN Sandrine**, née le 17 juillet 1964 à Châtellerault (Vienne), domiciliée à Cenon sur Vienne, 03 « La revoûte » ;
3. Page 89 - ligne 08 : **M. LUCQUIAUD Yvon**, né le 03 juin 1956 à Moutardon (Charente), domicilié à Cenon sur Vienne, 02, rue Jacques BREL.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°02 – EXERCICE 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 06 mars 2020 approuvant le budget primitif 2020 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mai 2020 approuvant la décision modificative budgétaire N°01 ;

Considérant qu'il convient d'abonder les crédits du compte budgétaire 2111 pour rectifier les écritures relatives à la vente de terrains en 2014

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative budgétaire suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Cpte 2111 :	18 468.90 €	024 :	18 468.90 €

VETEMENT DE TRAVAIL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les vêtements de travail pour les agents du service technique font l'objet d'une commande groupée et qu'un bon de vêtement de travail est remis au personnel des autres services. Elle propose au Conseil Municipal de fixer la valeur du bon de vêtement de travail qui sera remis pour l'année 2020 aux agents suivants :

- AMANN Lydie
- BERTIN Nicole
- CHRÉTIEN Sandrine
- COPIN Martine
- DEJEAMBOUYER Valérie
- DENIS Laëtitia

- FÉNÉANT Chloé
- GAUDINEAU Marie-Christine
- GAULT Mathilda
- GLAIN Gaëlle
- JULLY Léa
- LEGRAND Lara
- MASSIN Marie-Christine
- PICHEREAU Vénessa
- RANCHER Emilie
- VERGEROLLE Christiane

EXONÉRATION LOYER AUTO-ECOLE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 31 janvier 2020 il a été consenti un bail commercial sur le local communal situé au 05, Place M.Gaudineau, à Mme METAIS, gérante de la SAS DSLM à compter du 16 mars 2020, pour y exercer une activité d'auto-école.

En raison de la pandémie COVID 19 et de l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, l'auto école n'a pas pu débuter son activité, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'exonérer la société des loyers des mois de confinement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'exonérer la SAS DSLM des loyers de mars, avril et mai 2020 ;
- Fixe au 1^{er} juin 2020 le quittance du premier loyer.

ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un état établi par le Trésorier municipal, présentant une liste de titres irrécouvrables sur les exercices 2017, 2019 et 2020 s'élevant à la somme de totale de 883.17 €.

Somme totale de 883.17 € représentant des dus de cantine, garderie et loyer

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'admettre cette somme en non-valeur et inscrit la dépense correspondante au compte 654 de l'exercice 2020.

FEU D'ARTIFICE

Monsieur THIBAUT informe le Conseil Municipal que le feu d'artifice prévu pour le 14 juillet 2020 ne sera pas tiré en raison de l'interdiction de rassemblement due à la pandémie covid 19.

La société Pyro concept auprès de laquelle la commande avait été passée propose de la reporter en 2021, sachant que le feu d'artifice prévu cette année est déjà prêt dans leur entrepôt. Mais dans ce cas cette société en appelle au soutien de ses

clients en demandant de bien vouloir accepter le versement d'un acompte de 35% sur le montant global de la commande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité refuse le versement d'un acompte de 35%.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le secrétariat de mairie sera fermé les 11, 18 juillet et 1^{er} août 2020.

Monsieur THIBAUT Jean-Claude rappelle au Conseil Municipal que la Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut a retenu la candidature de la Commune de Cenon sur Vienne pour accueillir le groupe GUARANA, dans le cadre des bistrotts guinguette, le 30 juillet prochain.

Il précise que pour permettre de respecter la distanciation sanitaire la soirée aura lieu dans le parc de la Grand'Maison et non sur le parvis de la mairie. La sécurité sera gérée par la Communauté d'agglomération et la Commune prendra à sa charge la restauration du groupe musical. Les repas pour les spectateurs sera assurés par le restaurant « Chez Tchico », pas de tables d'installer les repas seront pris sur l'herbe.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition par 13 voix Pour et 6 abstentions.

Le 03 juillet à 14H30 Grand Châtelleraut propose un voyage sensoriel et découverte de la culture aborigène avec le groupe Didjeridoo dans le parc de la grand maison.

Le mercredi 08 juillet à 8H30 randonnée de 10-11 kms organisée par Grand Châtelleraut le départ se fera parc de la Grand Maison sur inscription limitée à 10 personnes maximum.

Le mini-port ouvre le 1^{er} juillet avec mise en place de toutes les mesures barrières

La barge « le géant Martin » recommence les balades sur la Vienne au départ de Cenon sur vienne jusqu'à chitré en juillet et en août les mardis et jeudis et une fois par semaine le soir avec pique-nique sur le bateau.

Monsieur THIBAUT informe également que Mr DRUET Samuel interviendra cette année encore auprès du twirling bâton (2H) et du foyer d'éducation populaire et sportive (2H) et qu'une réunion pour la préparation du bulletin municipal aura lieu lundi 15 juin à la mairie à 18H00.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de son inquiétude sur l'avenir du Foyer d'Education Populaire et Sportive, association présente sur la Commune depuis 1977, comptant 500 adhérents, la présidente et le trésorier sont démissionnaires en septembre et personne jusqu'alors ne souhaite reprendre ces postes.

Le bilan financier du F.E.P.S. est mis à mal par la section tennis du fait d'une baisse importante du nombre d'adhérents, les adhésions ne couvrant pas le salaire du professeur. Elle doit rencontrer le 20 juin prochain un co-président du tennis, la présidente du foyer et le trésorier de la section tennis.

Monsieur COLIN Damien informe des travaux qui vont être lancés :

- Réfection du gymnase isolation extérieure, le devis de l'entreprise MURZEAU a été retenu pour un montant total de 20 500.00€ T.T.C.
- La motorisation les paniers de basket pour 5 780.00 € T.T.C par l'entreprise CC3E ;

- Restauration du caniveau de la voirie du lotissement « Le Tramaguet » par pose d'un enrobé pour 9 476.00 €

Madame BIDAULT indique qu'elle est en train de recruter les membres extérieurs du C.C.A.S., qu'à cette occasion elle a rencontré plusieurs associations et notamment celle gérant le transport solidaire. La réunion d'installation du C.C.A.S. aura lieu dans une quinzaine de jours.

Elle informe également qu'elle a accompagné ce matin l'agent communal effectuant le portage des repas aux personnes âgées et qu'elle travaille actuellement avec Virginie LIÈGE pour mettre en place l'accueil de loisirs de cet été dans le respect du protocole sanitaire en cours.

Madame LIÈGE informe que la 2^{ème} phase du déconfinement est mise en place à l'école depuis le 08 juin. 126 enfants sont accueillis à l'école sur 2 jours. Les élèves de l'élémentaire sont 12 par classe et ceux de la maternelle 8. Environ 10 enfants fréquentent la garderie du matin et du soir et 30 enfants mangent à la cantine.

Les plannings des agents ont été modifiés, ils sont occupés la plupart du temps aux tâches de désinfection des classes et des sanitaires. Le prochain conseil d'école aura lieu le 30 juin 2020.

Elle indique également qu'elle a fait avec Christine HORMANN la distribution des sacs de déchets jaunes, et tient à signaler que les habitants ont apprécié que cette distribution soit faite par les élus.

Madame BEAUVAIS informe le Conseil que la séance des photos d'élèves organisé par l'A.P.E. à la Grand'Maison s'est très bien déroulée.

Monsieur VAUZELLE indique au Conseil qu'il a suivi la formation des nouveaux élus par visioconférence et que c'est intéressant.

La prochaine réunion de conseil est fixée au 08 juillet à 19 heures.

Séance levée à 21H35.